

Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

LE GUIDE DES DÉLÉGUÉS AU PARC

Découvrir • Comprendre • Agir ensemble

Vous êtes élus dans une collectivité du Parc naturel régional du Luberon ? Dans ce guide, retrouvez les informations utiles destinées à mieux connaître et faire connaître le Parc dans le cadre de votre mandat et à favoriser les opportunités de travailler ensemble pour mettre en œuvre le projet de territoire.



LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ AU PARC

Je suis délégué de ma collectivité, j'agis pour l'ensemble du Luberon

Pour assurer le lien entre le Parc et votre collectivité, que vous soyez titulaire ou suppléant, délégué communal, intercommunal, départemental ou régional, **vous jouez un rôle clé. Vous représentez à la fois votre collectivité et l'ensemble du territoire.**

Côté Parc

- ✓ **Je siége** au Comité syndical, et éventuellement au Bureau.
- ✓ **Je prépare**, au sein des commissions et groupes de travail, les décisions soumises à l'organe délibérant.
- ✓ **Je vote** les grandes décisions.
- ✓ **Je prends connaissance** du projet de territoire.
- ✓ **Je participe** à des rencontres, des ateliers, des formations.

Au sein de ma collectivité

- ✓ **Je représente** le Parc et je fais le lien avec ma collectivité : j'en suis l'ambassadeur.
- ✓ **J'assure** le suivi des engagements de ma collectivité, qu'elle a pris en approuvant la Charte du Parc.
- ✓ **Je contribue** à informer les habitants, notamment via les outils de communication municipale.

DÉLÉGUÉ AU PARC

C'est être un lien indispensable entre le Parc, les collectivités et le territoire

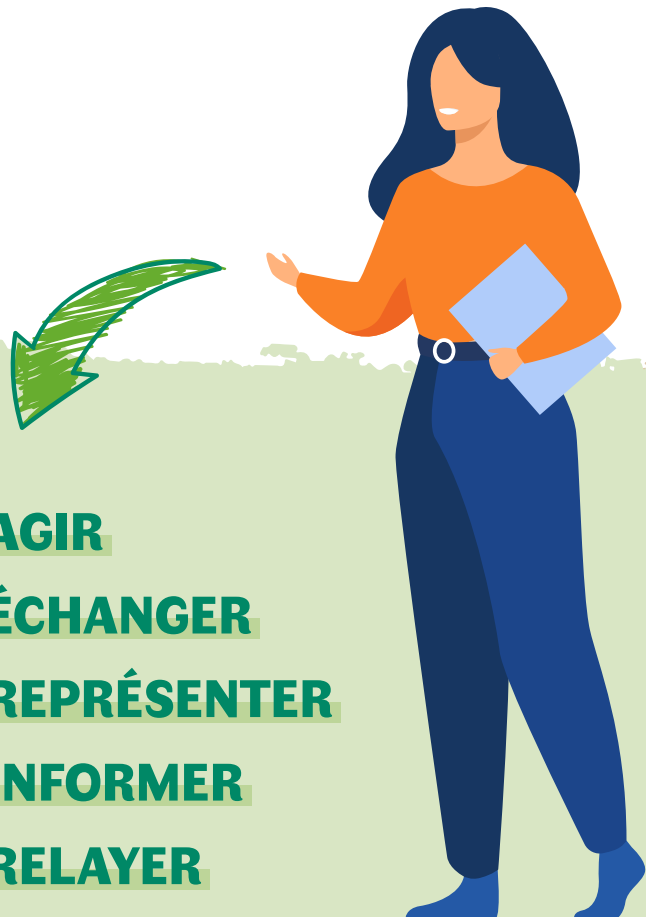
Suite aux élections municipales, les communes et intercommunalités adhérentes au Parc naturel régional du Luberon ont désigné leurs représentants pour siéger au Comité syndical.

Aux côtés des autres élus, des partenaires et de l'équipe technique, **le délégué participe aux décisions stratégiques visant à concilier qualité de vie, préservation des patrimoines et développement local, pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire.**

Je m'implique pour les projets du Parc et je mobilise le Parc pour les projets de ma collectivité

Le Parc est un outil au service de ses habitants et de son territoire. À travers vous, ce sujet doit être abordé dans les instances de votre collectivité. C'est pour cette raison que votre rôle est primordial. Vous détenez les clés pour mobiliser autour des projets.

- ✓ **Je m'implique** dans les projets portés par le Parc.
- ✓ **Je fais appel** au Parc dans les projets de ma collectivité quand ils s'inscrivent dans les objectifs de la Charte. Par exemple : PLU, projet éducatif, politique alimentaire, politique forestière, rénovation du patrimoine bâti, préservation de la biodiversité, développement touristique, préservation du patrimoine géologique, aménagement cour d'école, etc.



AGIR
ÉCHANGER
REPRÉSENTER
INFORMER
RELAYER

Qu'est-ce que cela m'apporte ?

- Améliorer ma connaissance du territoire et des projets qui s'y déploient.
- Agrandir mon réseau.
- Échanger avec les communes voisines.
- Participer activement au développement durable et à la transition écologique du territoire, suivre des projets structurants.
- Transformer les défis locaux en projets concrets grâce à l'expertise du Parc.
- Défendre les intérêts de ma collectivité.



Que dois-je faire ?

- **Siéger au Parc** pour la durée du mandat.
- **Assister avec assiduité** au Comité syndical, l'organe décisionnel principal.
Environ 5 fois/an
- **Répondre aux convocations** et si je ne suis pas disponible, en informer mon suppléant pour qu'il me remplace ou, s'il est absent, donner un pouvoir : c'est essentiel d'atteindre le quorum lors des réunions du Comité syndical.
- **Me coordonner avec le délégué suppléant** pour assurer un suivi des décisions prises et une représentation active de ma collectivité.
- **Organiser dans ma collectivité un temps d'échange autour des projets** mis à l'ordre du jour des comités syndicaux, afin d'informer le maire ou le président, et les conseillers municipaux ou communautaires de leur avancement.
- **M'impliquer dans les commissions thématiques** et les projets du Parc.
Environ 3 fois/an par thématique
- **Travailler de concert avec l'équipe technique** du Parc.
- **Participer aux temps forts** du Parc pour échanger avec élus, habitants et équipe technique.

À NOTER

- Un même délégué ne peut représenter qu'une seule structure membre.
- Le délégué suppléant ne peut prendre part au vote que si le délégué titulaire est absent.
- Un délégué titulaire peut donner pouvoir à un autre délégué titulaire, issu du même collège. Ce dernier ne peut pas être porteur de plus de 2 pouvoirs.
- Un suppléant ne peut ni recevoir ni donner de pouvoir.

LA GOUVERNANCE

La Conférence des maires

Instance consultative ; se réunit 1 fois/an pour échanger sur les projets structurants du Parc ou les sujets d'intérêt commun.

La Conférence des présidents d'intercommunalités

Instance consultative ; se réunit 2 fois/an pour discuter de points d'actualités et de stratégies intercommunales.

Les commissions

Consultatives, présidées par un vice-président, elles sont des aides à la décision du Comité syndical et du Bureau ; proposent des actions et en assurent le suivi stratégique.

Traitent des thèmes suivants : finances ; agriculture et tourisme durables ; mobilisation des publics ; patrimoine culturel, aménagement durable du territoire, transition énergétique ; biodiversité, géologie, ressources naturelles ; changement climatique et écologie urbaine ; évaluation.

Des sous-commissions, comités de pilotage et groupes de travail thématiques permettent de travailler sur des sujets précis.

Le Président·la Présidente du Parc

Donne une orientation générale et porte la parole du Parc ; exécute les délibérations et le budget ; gère les affaires courantes par délégation du Comité syndical ; réunit le comité exécutif (président + vice-présidents).

Le Comité syndical

Vote les délibérations ; élit le président et désigne en son sein les membres du Bureau.

Composé de 100 délégués :

- 77 des communes
- + 5 des EPCI
- + 9 de la Région
- + 6 du Département 84
- + 3 du Département 04

Partenaires invités à titre consultatif :

Président honoraire du Parc, Présidents chambres consulaires, représentant CESER Région Sud, Président Conseil scientifique, représentant Forum des jeunes, représentant Conseil territorial, représentant Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, représentant Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance.

Le Bureau syndical

Vote les délibérations selon la délégation d'attributions du Comité syndical ; élit 6 vice-présidents.

Composé de 33 délégués :

- Le Président·La Présidente (de droit)
- + 4 délégués des villes (membres de droit)
- + 20 des autres communes
- + 3 de la Région
- + 2 du Département 84
- + 1 du Département 04
- + 2 des EPCI

Partenaires invités à titre consultatif : chambres consulaires.

DÉLÉGUÉ AU PARC

C'est s'engager à participer aux décisions du Parc

Le Parc naturel régional du Luberon est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités et intercommunalités qui ont approuvé sa Charte : communes, EPCI, Départements, Région.



Direction et équipe technique

Mettent en œuvre la Charte et les décisions des élus.

Une cinquantaine d'agents.

+ Conseil scientifique

Accompagne le Parc dans ses réflexions sur les enjeux du territoire.

Composé de personnalités scientifiques reconnues.

+ Conseil territorial

(à créer)

+ Forum des jeunes

(à créer)

EPCI : établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre



LE BUDGET

Le Parc ne dispose pas de fiscalité propre.

Le budget annuel en fonctionnement et en investissement permet de mettre en œuvre le programme d'actions. Il est alimenté principalement par les cotisations de ses membres (Région, Départements, communes et EPCI), par des subventions et participations fléchées (notamment Région, État, Union européenne) et par des recettes propres (prestations, mécénat...).

LES RÉSEAUX COOPÉRATION ET MUTUALISATION

Fédération nationale des Parcs

Elle anime le réseau des 59 Parcs naturels régionaux de France et s'en fait le porte-parole auprès des instances nationales.



Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour les 9 Parcs, cette association permet de réaliser des projets communs et de parler d'une seule voix à l'échelle régionale.



Comité national des Géoparcs de France

Il représente les 9 Géoparcs mondiaux Unesco français, coordonne et promeut leur activité en renforçant la coopération et l'échange d'expérience.

MAB France

Cette association regroupe le réseau des 16 Réserves de biosphère Unesco françaises et des institutions scientifiques, des chercheurs et personnalités, afin de promouvoir le Programme scientifique *Man And Biosphere* de l'Unesco.

UN PARC NATUREL RÉGIONAL C'EST QUOI ?

Un parc naturel régional, c'est d'abord un territoire exceptionnel, avec une richesse de la biodiversité, des paysages, du patrimoine culturel... C'est aussi un territoire fragile, qui a besoin d'être préservé et valorisé, par et pour les habitants et les visiteurs. Mais un parc naturel régional, ce n'est ni un espace clos, ni un sanctuaire pour espèces sauvages. C'est un territoire habité. Un territoire qui vit, fait vivre et qui a besoin de se développer, durablement.

Pour réussir ce défi - protéger et développer - la Charte du Parc propose des solutions concrètes adaptées au caractère unique du territoire.

L'objectif : concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

Validée par l'État, la Charte est signée par les communes, les intercommunalités, les Départements et la Région, réunis en syndicat mixte de gestion.

Le détail des actions menées par le Parc est communiqué tous les ans dans le rapport d'activité téléchargeable sur le site : www.parcduluberon.fr

Les missions du parc naturel régional

Le syndicat mixte met en œuvre les 5 missions prévues par le code de l'environnement.



1 La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager

Le Parc s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux ; à maintenir la diversité biologique de ses milieux naturels ; à préserver et valoriser ses ressources, ses paysages, ses sites remarquables ; à mettre en valeur et dynamiser son patrimoine culturel.



2 L'aménagement du territoire

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, il contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.



3 Le développement économique, social et culturel

Le Parc anime et coordonne les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux de l'environnement, en valorisant les ressources naturelles et humaines du territoire.



4 L'accueil, l'éducation et l'information

Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux enjeux liés à l'environnement, incite habitants et visiteurs à la découverte sensible du territoire à travers des activités éducatives et culturelles.



5 L'expérimentation et l'innovation

Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire.

DÉLÉGUÉ AU PARC C'est connaître son Parc

Bio express

Journées de Lurs : invention du concept de parc naturel régional dans le Luberon !

1966 1967

Création du label "Parc naturel régional" par le Président Charles de Gaulle

Création du Parc naturel régional du Luberon (18^e en France)

33 communes

1977 1981

Extension du Parc naturel régional du Luberon
48 communes

Renouvellement de la Charte (1^{re} révision)

69 communes

1997 2009

Renouvellement de la Charte (2^e révision)
77 communes

3^e révision de la Charte du Parc #Luberon2041

77 communes

2019 2026

CHIFFRES CLÉS



77 COMMUNES
au cœur de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
réparties sur **2** départements,
4 communautés de communes,
2 communautés d'agglomération,
1 métropole

1 867 km²
62 % de forêts et d'espaces naturels
33 % d'espaces agricoles
5 % d'espaces urbanisés

33 % du territoire en zone
de nature et de silence (ou zone de
pleine nature, **1** zonage unique en France
créé par le Parc du Luberon en 1977)



1 PROJET DE TERRITOIRE
Charte du Parc
2026-2041

185 043  HABITANTS

4 VILLES > 10 000 HABITANTS
Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt 

 **165** ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
136 écoles + **19** collèges + **10** lycées

1 RÉSERVE NATURELLE
NATIONALE GÉOLOGIQUE
DU LUBERON 

9 SITES
NATURA
2000 

 **2 311**
ÉDIFICES DU
PATRIMOINE RURAL

 **361**
MONUMENTS
HISTORIQUES

 **8** UNITÉS
PAYSAGÈRES

 **4** BASSINS
VERSANTS

 **9** AOP + **14** IGP

 **1,6 millions** DE TOURISTES +  **6 millions** D'EXCURSIONNISTES PAR AN

1 600 km  + **1 300 km**  + **860 km**  D'ITINÉRAIRES
BALISÉS

2 RECONNAISSANCES
UNESCO



Pour son patrimoine naturel,
culturel et identitaire remarquable,
le territoire du Parc naturel régional
du Luberon est doublement
reconnu par l'Unesco : Réserve de
biosphère et Géoparc mondial.

QU'EST-CE QUE LA CHARTE DU PARC ?

La Charte d'un Parc, c'est un projet que des hommes et des femmes se choisissent pour faire vivre et protéger leur territoire.



La Charte du Parc naturel régional du Luberon est LE document de référence du Parc. Elle concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. Elle fixe les objectifs à atteindre, détaille les engagements. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc ont engagé fin 2019 le renouvellement du classement du Luberon en parc naturel régional. Au cours de ce processus, une nouvelle Charte du Parc a été écrite pour redéfinir collectivement les nouvelles ambitions et orientations et les objectifs à atteindre de 2026 à 2041.

1 ambition générale + 6 défis

La Charte #Luberon2041 a pour ambition d'**anticiper les évolutions** environnementales, sociétales et climatiques afin de les **atténuer** et/ou de **s'y adapter**, en mettant en place des **solutions** pour parvenir à laisser à **nos enfants** des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de **transmettre un territoire préservé, habité et dynamique**.

En 2041, nous aurons réussi à atteindre notre ambition si nous parvenons à relever les 6 grands défis.

Ces défis sont interdépendants et peuvent également être déclinés séparément.

DÉLÉGUÉ AU PARC

C'est contribuer à mettre en œuvre la Charte du Parc

La Charte du Parc engage les collectivités du territoire qui l'ont adoptée – les 77 communes, les 5 EPCI, les 2 Départements et la Région – ainsi que l'État, qui la valide par décret.

En savoir plus

Télécharger "L'Essentiel de la Charte 2026-2041" sur www.parcduluberon.fr/lessentiel-charte



Défi
1



Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Pour l'amélioration de la connaissance et l'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la Charte du Parc

Défi
2



Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Pour un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement, l'autonomie énergétique du territoire et l'accès des populations aux logements et aux services de proximité

Défi
3



Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Pour la préservation et le partage des ressources naturelles et des écosystèmes, la richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages

Défi
4



Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Pour une agriculture durable et pérenne, l'accroissement de la souveraineté alimentaire, le développement de l'écotourisme, la réduction de l'impact environnemental des activités économiques

Défi
5



Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux

Pour la réduction de notre empreinte carbone et la qualité de vie dans les villes et villages du Luberon dans un contexte de changement climatique

Défi
6



Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Pour l'accès à la connaissance et à la compréhension du territoire par les habitants et la construction, avec les acteurs locaux, d'une culture de la transition

LA MÉTHODE PARC

Convaincre et non contraindre. Concertation et transversalité.

La méthode d'un Parc naturel régional, et sa force, c'est de faire travailler ses agents experts ensemble et avec les élus et acteurs locaux, pour penser les projets de façon transversale et pouvoir mieux adapter leurs actions aux besoins du territoire. **On l'appelle le + Parc.**



Biodiversité, géologie, ressources naturelles

- Espaces naturels
- Biodiversité • Eaux et rivières
- Réserve naturelle nationale géologique du Luberon



Direction

- Comité de direction
- Communication
- Systèmes d'information
- Évaluation
- Secrétariat de direction



Mobilisation des publics

- Éducation à l'environnement et au territoire • Organisme de formation • Accueil
- Maison du Parc, expositions, événementiels • Écologie urbaine
- Changement climatique



Agriculture et tourisme durables, développement territorial

- Agriculture et alimentation
- Écotourisme • La Thomassine – Vergers et jardins conservatoires
- Développement territorial et économie responsable



Patrimoine culturel, aménagement durable du territoire, transition énergétique

- Patrimoine architectural, urbain et paysager • Conseil architectural
- Maîtrise d'ouvrage Parc
- Signalétique • Transition énergétique
- Services d'économies durables en Luberon (énergie-eau)



Affaires générales

- Finances, budget, recettes • Ressources humaines • Comptabilité
- Commande publique, achats écoresponsables • Secrétariat



Reconnaitances UNESCO

- Réserve de biosphère Luberon-lure
- Géoparc mondial

DÉLÉGUÉ AU PARC

C'est faire appel à l'expertise de l'équipe technique

Sous l'autorité des élus, l'équipe du Parc du Luberon met en œuvre les délibérations, anime des partenariats et contribue à préserver et valoriser le Luberon.

Composée d'une cinquantaine d'agents, l'équipe du Parc est pluridisciplinaire. Elle regroupe des techniciens spécialistes de tous les aspects de la vie d'un territoire : environnement, gestion de l'espace, eau, aménagement, agriculture et tourisme durables, animation et valorisation du patrimoine, éducation et sensibilisation des publics.



En savoir plus

Voir l'organigramme détaillé sur :

www.parcduluberon.fr/trombinoscope

L'EFFET PARC

APPUI TECHNIQUE ET MOBILISATION DE FINANCEMENTS



Coins de verdure pour la pluie dans les cours d'école

22 cours réaménagées dans 15 communes depuis 2021.

10 programmées en 2025-2026.

- + Amélioration de la perméabilité des sols + lutte contre les îlots de chaleur urbain
- + climat scolaire apaisé
- + lien à la nature renforcé.



Service SEDEL-énergie

42 collectivités adhérentes au Service d'économies durables en Luberon.

- + Consommation en baisse de 37 % pour l'éclairage public et -12 % pour le patrimoine bâti, en moyenne.



À l'école du Parc

85 écoles, collèges et lycées participants dans 43 communes en 2024.

7 000 élèves, soit 305 classes.

- + Une découverte active du territoire et des enjeux environnementaux.



Espace valléen Luberon-Lure

1,3 M€ d'aides publiques distribuées sur la période 2015-2020 et 1,7 M€ sur 2021-2027.

1 dispositif animé par le Parc et ses partenaires et financé par l'Union européenne, l'État et la Région.

- + Des aides pour les collectivités et associations, pour un tourisme durable, diversifié et réparti sur toute l'année.



Natura 2000

70 communes concernées par les 8 sites du réseau européen Natura 2000 animés par le Parc : Monts de Vaucluse, Petit Luberon, Grand Luberon, Calavon, Luberon oriental, Ocres, Vachères et Montagne de Lure.

- + Préservation de nombreuses espèces animales et végétales et de leurs habitats, en milieux naturels ou cultivés.



Patrimoine bâti, architectural et urbain

115 édifices du patrimoine rural restaurés sous maîtrise d'œuvre du Parc depuis 30 ans.

- + Conservation, restauration, inventaire et valorisation du patrimoine culturel communal.



Projet alimentaire territorial

Depuis 1981 : nombreuses actions collectives pour l'agriculture et l'alimentation, création de marchés paysans.

Depuis 2009 : soutien actif aux circuits courts, création de magasins de producteurs, création du réseau "De la ferme à ta cantine"...

Depuis 2017 : labellisation "Projet alimentaire territorial" par le ministère.

- + Territoire précurseur pour une relocalisation de l'agriculture durable et le développement d'une alimentation de saison, saine et de qualité.



Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs du territoire Luberon-Lure, en partenariat avec les Chambres d'agriculture et le Cerpam 1,5 M€ d'aides pour 5 ans pour 3 300 hectares.

- + Soutien au pastoralisme pour les services rendus par les éleveurs.



Plan stratégique de gestion des zones humides

Près de 500 zones humides recensées, dont 50 % porteuses d'enjeux forts et 99 prioritaires.

- + 3 stratégies de gestion proposées : conservation, préservation ou restauration + réalisation d'atlas communaux des zones humides + accompagnement à la maîtrise foncière.



Plan de paysage Transition énergétique et écologique

1 planification énergétique respectueuse de l'environnement, du paysage et de l'identité du territoire soutenue par l'Ademe (2024-2026), en lien avec les intercommunalités.

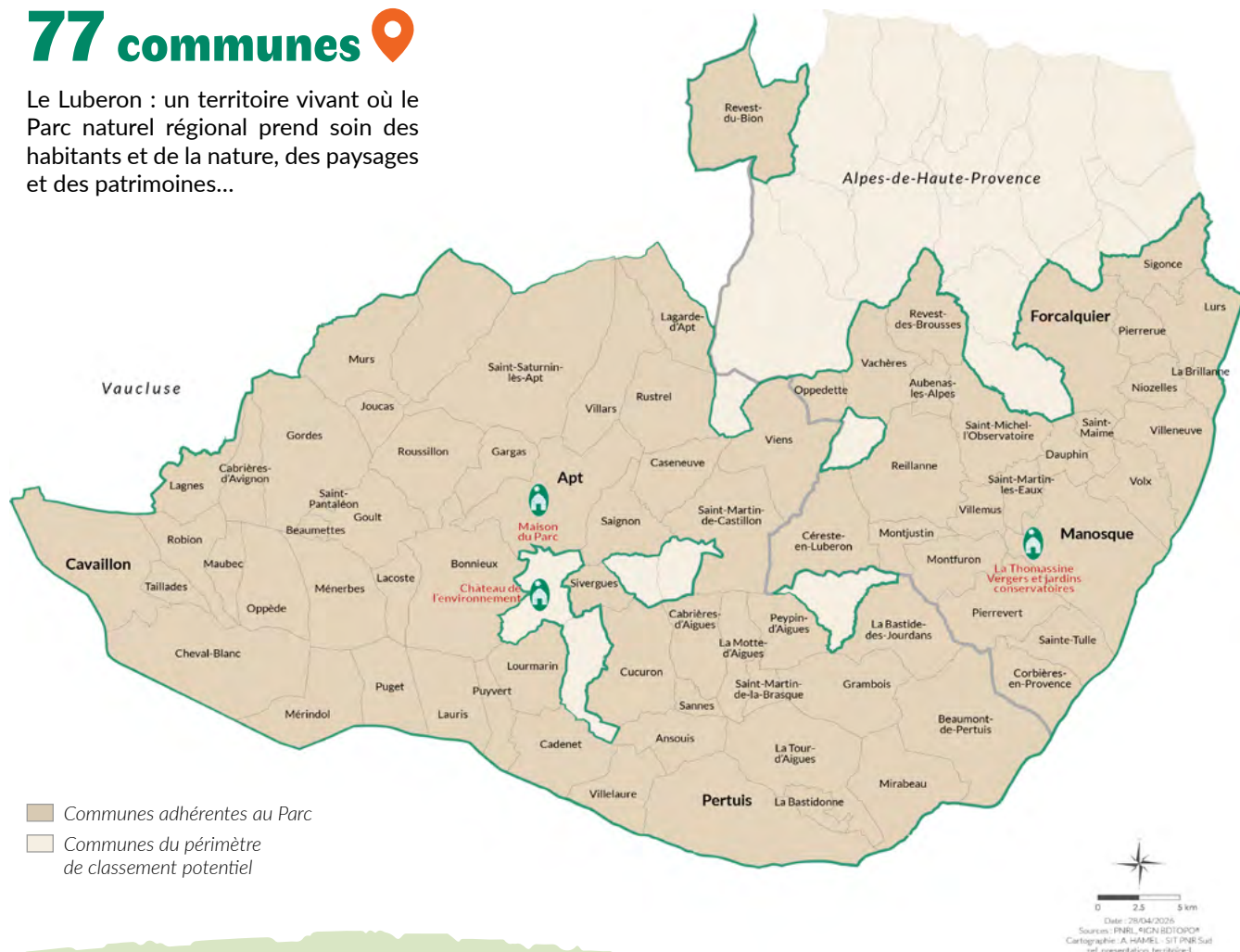
- + Planification de la sobriété énergétique et de la production d'énergies renouvelables souhaitées pour le territoire.

VOUS ÊTES ÉLUS DANS L'UNE DE CES COMMUNES ?

Alors vous êtes dans le Parc naturel régional du Luberon !


77 communes


Le Luberon : un territoire vivant où le Parc naturel régional prend soin des habitants et de la nature, des paysages et des patrimoines...




POUR ALLER PLUS LOIN

Nous contacter


 Maison du Parc
60, place Jean-Jaurès - BP 122
84400 APT

 04 90 04 42 00


 contact@parcduluberon.fr


 Trombinoscope de l'équipe :
www.parcduluberon.fr/trombinoscope

Nos outils numériques

 www.parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr/espace-elus




 La Lettre du Parc,
newsletter grand public
www.parcduluberon.fr/lettreduparc

 Atout Parc, la lettre aux élus
Sur inscription :
communication@parcduluberon.fr

Et aussi

 Système d'information territorial
<https://geo.pnrsud.fr>

 Fédération des Parcs
naturels régionaux
www.parc-naturels-regionaux.fr

 Guide "Bienvenue dans les Parcs"
www.parc-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/bienvenue-dans-les-parcs-version-2026